ID: 003-210301727-20180511-023DU11_05_2018-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MESPLES SÉANCE DU 11 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit le 11 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUNEAUD, Maire.

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice: 09

Qui ont pris part à la délibération : 09 Date de convocation : 07/05/2018

PRÉSENTS: DUNEAUD Jean-Luc, GLOWACKI Patrice, BLINET Roger, BAUDON Patrick, GRIDAINE André, LHOPITEAU Cédric, MAUGENEST Alain, PAUMARD Nadine, ROUGERON Michèle

PAS D'ABSENT

Secrétaire: ROUGERON Michèle

<u>DÉLIBÉRATION N° 2018-023 LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</u>

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les modalités de location de la salle polyvalente aux associations de la Commune et demande au Conseil de délibérer sur ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Décide qu'à compter du 1^{er} aout 2018, les associations de la Commune, société de chasse et comité des fêtes, bénéficieront de quatre locations gratuites par année mais devront s'acquitter d'une participation aux charges de trente euros (30€) à chaque location.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Mesples le 10/07/2018

Le Maire Jean-Luc DUNEAUD



Envoyé en préfecture le 16/02/2015 Reçu en préfecture le 16/02/2015 Affiché le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MESPLES

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze le 12 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LHOPITEAU, Maire.

Nombre de membres:

Afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération : 10 Date de convocation : 03/12/2014

PRESENTS: LHOPITEAU Alain, MAUGENEST Guy, GLOWACKI Patrice, MAILLOT Maryline, BAUDON Patrick, BLINET Roger, BOUTIN Sophie,

GRIDAINE André, PAUMARD Nadine, ROUGERON Michèle.

ABSENT : GODIGNON Alain, Secrétaire : MAILLOT Maryline

OBJET: DÉLIBÉRATION 2014-035. LOC ATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal après délibération, décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

- Habitants de la Commune, résidence principale ou secondaire : 130 €
- Habitants hors Commune: 180 €
- Commerce de la Commune : Tarification 2015 dans le cadre d'une aide à l'installation du café restaurant : 70 €
- Associations de la Commune : deux manifestations gratuites par an, puis 130 €.

Caution de 500 € pour toutes les locations.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire le nécessaire en ce sens et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

MESPLES, le 27/01/2015 Le Maire

Alain LHOPITEAU